



Mairie de **Marignac-Lasclares**



Mariclaraines, Mariclarains,

Dans le précédent bulletin d'informations municipales, j'invitais les personnes dont les habitations ont été impactées par la sécheresse du dernier été, à constituer et déposer un dossier en mairie, en vue de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Une vingtaine de dossiers me sont parvenus. Je crains qu'en proportion du nombre de maisons sur le territoire communal, la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit rejetée. D'autant que nous sommes sur une zone argileuse.

Raison pour laquelle j'ai décidé de proroger au 30 novembre 2022, le délai pour adresser vos dossiers à la mairie.

Pour rappel, veuillez rédiger une correspondance indiquant les dégâts observés, en les situant dans le temps. La période déclarée d'apparition de ces dégâts, ne saurait différer de cet été. Quelques photos seront jointes, pour illustration.

Après recensement des dommages, j'adresserai au Préfet une demande tendant à faire constater l'état de catastrophe naturelle, sur tout ou partie de la commune. Le Préfet, s'il juge que la situation est de nature à justifier de telle constatation, transmettra le dossier à la direction compétente du ministère de l'Intérieur. Le ministre prendra l'avis d'une commission interministérielle où sont représentés les services des finances, de l'industrie et de l'environnement, et rendra sa décision.

L'ensemble de la démarche est relativement longue (plus d'un an).

Afin de lutter contre les chats errants, une nouvelle campagne aura lieu à compter du 14 septembre 2022, et pour une durée de quinze jours. Cette campagne sera de nouveau concentrée, essentiellement sur le centre du village.

L'association " Les fous du bois " se chargera de poser des pièges, afin de capturer les chats errants. Ces chats seront ensuite gardés dans les locaux de l'association : 2144, route de Castelnau Picampeau - 31430 Le Fousseret - Tel : 05 61 98 38 73 - Email : legrandcedre@gmail.com.

Les chats qui ne seront pas réclamés, seront ensuite placés dans des familles désireuses de les accueillir.

Les propriétaires de chats sont invités à prendre leurs dispositions, afin d'éviter leur capture. L'association précise que tous les chats ayant un collier, seront immédiatement relâchés.

Les propriétaires qui n'auront pas souhaité mettre un collier à leur chat, pourront toujours se rapprocher de l'association pour le récupérer, s'il avait été capturé. L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été identifié (puce ou tatouage). Les frais de l'identification sont à la charge du propriétaire.

Le nourrissage des chats errants est interdit par la loi. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Je vous remercie de faire circuler l'information autour de vous, notamment à

l'attention de ceux qui n'ont pas accès à internet.

Un appartement municipal est disponible à la location, depuis le 1er novembre 2022.

Il s'agit d'un T2 de 60 mètres carrés avec une mezzanine, situé au premier étage du bâtiment en face de la mairie.

Le loyer mensuel est de 594,92 €, hors charges. Il est demandé un mois de loyer pour le dépôt de garantie, et 250 € de frais de dossier.

Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie, par tous moyens.

Certains habitants du village m'ont interpellé sur l'opportunité de garder l'éclairage public allumé, au vu notamment, du contexte d'augmentation des coûts de l'électricité.

Il faut préciser que depuis le précédent mandat, l'ensemble des points d'éclairage public de la commune ont été remplacés. Les équipements installés sont dotés d'ampoules à LED, et ont permis de diviser de moitié, la facture d'électricité.

Au village, l'éclairage public représente actuellement environ 30%, des dépenses communales d'électricité.

Je souhaite avoir vos avis sur cette question, pour ensuite en débattre en Conseil municipal. Vous voudrez bien répondre au sondage suivant, à cet effet :

<https://forms.gle/XTf8zvfuw9kGaDfr8>

Les 11, 12 et 13 novembre, le Comité des Fêtes, vous convient à la fête du village. Au programme :

Vendredi 11 novembre
21h Belote à la salle des fêtes

Samedi 12 novembre
14h Concours amical quilles au maillet en doublette
20h Bœuf carottes (16€ par adulte, 10€ - de 12 ans)
23h DJ Podium KINTAPAGE

Dimanche 13 novembre
11h Messe
12h Commémoration et dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Apéritif offert par le Comité des fêtes
13h Cassoulet (20€ par adulte, 10€ - de 12 ans)
18h30 Apéro concert
22h Serge VERGNE
00h Jeu du jambon

Réservation des repas à la Bibliothèque de Marignac, les 5 et 6 novembre, de 10h à 12h.

Un couple de Mariclarains a proposé un projet de création d'un jardin forêt, sur une parcelle communale.

Elle se trouve juste avant le pont de la Louge, à droite, en allant à Saint-Elix le Château.

Samedi 12 novembre 2022 à partir de 10h, les personnes désireuses de participer à ce projet sont attendues sur place. Monsieur Damien PEZZOT, nous y expliquera les grandes lignes d'un jardin forêt. Puis nous procéderons à quelques plantations.

Meilleures salutations,
Votre maire,
Anicet AGBOTON



Mairie de Marignac-Lasclares

149, rue de Mairie
31430 Marignac-Lasclares
mairie@marignac-lasclares.fr
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARIGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

